

**DECLARATION SYNDICALE<sup>1</sup>**  
**AU SOMMET DU G8 A GLENEAGLES**  
**Juillet 2005**

**I. INTRODUCTION**

1. Les syndicats saluent le choix des dirigeants du G8 de concentrer le Sommet de Gleneagles sur deux priorités : accélérer le développement, particulièrement en Afrique, et faire face au changement climatique. Les syndicats des pays du G8 sont des acteurs clés pour construire le soutien au financement du développement et pour agir sur le changement climatique. Ceci étant, les progrès sur ces deux enjeux dépendront de la création d'emplois et de conditions de vie décents et durables dans l'ensemble de l'économie mondiale.

2. L'emploi de qualité doit être au centre de ce double agenda des réunions pour combattre la pauvreté mondiale et pour réduire l'insécurité économique des travailleurs dont l'emploi est menacé par la mondialisation. Pour atteindre les Objectifs du millénaire, il est essentiel de procurer des conditions de vie décents et durables. Pourtant, dans le monde entier, plus d'un milliard d'hommes et de femmes sont au chômage ou sont sous employés, alors que 535 millions de personnes travaillent dans la plus grande misère pour moins d'un dollar par jour. L'Afrique sub-saharienne régresse économiquement, elle ne se développe pas. Dans les pays de l'OCDE, plus de 36 millions de travailleurs sont au chômage en dépit de la « reprise » de ces trois dernières années, après le ralentissement de 2001. La croissance reste déséquilibrée et fragile, et le chômage a commencé d'augmenter dans certains pays.

3. L'OCDE a appelé 2005, « l'année du bilan des résultats obtenus grâce à l'aide publique au développement ». Le cycle de réunions en 2005, dont le Sommet du G8 à Gleneagles, le Sommet du Millénaire « Plus Cinq » des Nations Unies et en conclusion la Conférence ministérielle de l'OMC en décembre, doit montrer que les gouvernements sont prêts à tenir leurs engagements en matière d'aide au développement, à mettre en œuvre les politiques permettant de créer les emplois décents dont le monde a besoin, et en même temps, à construire une architecture de la gouvernance internationale plus transparente et plus ouverte. Le défi est d'ancrer le soutien du public à la fois pour le relèvement du financement de l'aide au développement et pour de nouvelles sources de financement de développement ainsi que pour un nouvel accord sur le développement jetant les bases de la bonne gouvernance des pays en développement et des accords commerciaux équitables.

4. Par conséquent, les syndicats jugeront l'efficacité du Sommet du G8 à l'aune des progrès qu'ils réaliseront pour favoriser la qualité de l'emploi, ce dans les domaines d'action essentiels :

---

<sup>1</sup> La présente déclaration a été préparée par la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) en collaboration avec nos organisations partenaires, notamment la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), la Confédération mondiale du travail (CMT), la Confédération européenne des syndicats (CES) et les Fédérations syndicales internationales (FSI).

- *L'aide publique au développement (APD)* : remplir les engagements précédents, doubler les flux d'aide aux pays en développement via des mesures de financement à effet immédiat et atteindre l'objectif des Nations Unies d'une APD à 0,7% du PNB ;
- *Généraliser la question de l'emploi* : placer le travail décent au centre des programmes nationaux pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire et insérer l'ensemble de l'activité économique dans les cadres législatifs et institutionnels reconnus ;
- *Investir dans les personnes* : l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la santé doit être au cœur des programmes d'aide au développement avec la création d'un groupe de travail du G8 sur le suivi des mesures de lutte contre le SIDA ;
- *L'énergie et le changement climatique* : développer le pilier social du développement durable en incorporant des programmes d'emploi au centre de politiques énergétiques équilibrées et de mesures d'atténuation du changement climatique ;
- *La coordination de la politique économique* : cela suppose d'augmenter la croissance de l'emploi en stimulant une croissance plus rapide et plus équilibrée entre les principales régions de l'OCDE ;
- *Le commerce et l'investissement* : les dirigeants du G8 doivent mettre en place des plans d'action interministériels face aux conséquences des délocalisations sur l'emploi, qui renforcent les droits fondamentaux des travailleurs et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, garantissent la transparence du gouvernement d'entreprise et le développement des meilleures pratiques en matière d'aide à l'ajustement.

## II. CONSTRUIRE UN MONDE SANS PAUVRETE

### Mesures pratiques pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire

5. Bien que certains progrès aient été accomplis en vue des Objectifs de développement du millénaire (ODM), le rapport des Nations Unies relatif au Projet du millénaire montre que « de vastes régions sont loin d'être sur la bonne voie ». La situation de l'Afrique subsaharienne reste alarmante avec presque la moitié de la population qui gagne moins d'un dollar US par jour et avec un taux moyen de prévalence du VIH/SIDA de 7,5%, et des taux d'infection s'élevant jusqu'à 38% de la population adulte dans la partie sud du continent.

6. Le mouvement syndical mondial partage l'avis du Rapport sur le projet du millénaire selon lequel les Objectifs sont « trop importants pour être manqués et méritent d'emprunter la voie rapide ». L'année 2005 devrait marquer l'inauguration d'une « décennie d'initiatives audacieuses ». Le mouvement syndical international, avec nos partenaires de la société civile, a lancé l'Action mondiale contre la pauvreté (G-CAP) qui vise à réaliser d'importants progrès cette année en direction des Objectifs. L'emploi décent est au cœur de la réduction de la pauvreté et doit être généralisé dans toute action visant ces objectifs.

### Développer le financement du développement : APD, une facilité de financement internationale, taxation internationale et allègement à 100% de la dette

7. Pour atteindre les ODM, il est indispensable d'accroître fortement les ressources financières, avec effet immédiat, consacrées au développement. L'objectif de 0,7% du PNB pour l'Aide publique au développement, fixé par les Nations Unies, doit être respecté par tous les pays. Or, cinq pays seulement ont atteint l'objectif des Nations Unies : le Danemark, le

Luxembourg, les Pays Bas, la Norvège et la Suède. Bien que les États-Unis et le Japon soient les plus gros donateurs en volume, ils n'ont apporté respectivement que 0,15 et 0,20% du PNB en aide au développement et l'évolution de leur contribution va dans la mauvaise direction. De plus, conformément aux Lignes directrices pour la réduction de la pauvreté adoptées par l'OCDE en 2001, il faut réorienter l'APD vers des projets et des bénéficiaires qui favorisent les normes fondamentales du travail.

8. La proposition d'une Facilité de financement internationale devrait être mise en application immédiatement par tous les pays de l'OCDE pour augmenter à court terme l'apport de ressources financières aux pays en développement. Comme le recommande un nouveau document d'orientation du Département pour le développement international (DFID) du Royaume-Uni, les pays devraient veiller à ce que leurs conditions de prêt n'empêchent pas la mise en œuvre de mesures efficaces de réduction de la pauvreté. De nouvelles formes de taxation internationale comme celles proposées par l'Allemagne, le Brésil, le Chili, l'Espagne et la France devraient être mises en œuvre pour éviter une pénurie d'aide au moment où les prêts de la Facilité de financement deviendront remboursables.

9. Nous soutenons l'appel en faveur d'un allègement à 100% de la dette des pays endettés les plus pauvres qui s'engagent à respecter les droits humains. Il faut relever le niveau d'allègement de la dette prévu par l'Initiative PPTE, davantage de pays doivent en bénéficier et le principe de la conditionnalité de l'ajustement structurel susceptible d'entraver la réalisation des ODM ne doit pas figurer au nombre des conditions exigées pour l'allègement de la dette. Nous appuyons également la proposition de réévaluation et de valorisation des stocks d'or du FMI pour financer le développement.

10. La tragédie causée par le tsunami a tout d'abord provoqué une importante mobilisation en aide humanitaire de la communauté internationale et du public dans les pays du G8. Cependant, alors que l'attention du monde diminue, de même le travail de reconstruction n'est plus au centre de l'attention. Deux millions de personnes se sont retrouvées dans la pauvreté à la suite du désastre. La reconstruction de l'après-tsunami doit être axée sur le développement économique avec comme priorité, la création d'emplois décents. Il faut allouer des fonds pour atteindre ces objectifs en plus des engagements existants en faveur du développement et non pas à leur place. Les syndicats cherchent à apporter une aide directe aux communautés de travailleurs et à leurs familles touchées par le désastre. Un Fonds de solidarité pour les victimes du tsunami a été mis en place à cette fin.

### **L'action syndicale pour aider à atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire**

11. Le relèvement du financement est nécessaire mais pas suffisant pour atteindre les ODM. Il faut aussi accroître l'efficacité de l'aide. Il faut établir un lien entre aide, investissement, bonne gouvernance et respect des droits humains, réforme des politiques publiques, création d'emplois décents, réduction des dépenses d'armement et lutte contre la corruption. Le développement de syndicats représentatifs et indépendants est un élément fondamental dans la poursuite de cet objectif.

12. A ce jour, le potentiel de coopération entre gouvernements et syndicats sur l'agenda du développement n'a pas atteint son maximum. Il y a un certain nombre de domaines partagés entre l'agenda syndical et les résultats attendus dans le cadre des Objectifs de Développement du Millénaire. Les huit Objectifs partagent un agenda syndical commun :

*ODM n°1 Eradication de la pauvreté et de la faim*

Les personnes bénéficiant d'un emploi rémunéré dans les pays en développement contribuent au système de sécurité sociale des membres âgés, malades ou sans emploi de leurs propres familles. Les syndicats font campagne pour des salaires minima nationaux, l'égalité dans la rémunération et des systèmes de sécurité sociale qui contribuent à atteindre cet objectif.

*ODM n°2 Education primaire universelle*

Les syndicats d'enseignants sont des membres fondateurs de la Campagne mondiale pour l'éducation ; il y a régulièrement des campagnes syndicales contre le travail des enfants, mettant en évidence la nécessité d'enfants à l'école et d'adultes au travail. Les syndicats ont aussi fait campagne pour l'abolition de frais scolaires dans l'éducation primaire et pour l'accès des jeunes filles à l'éducation.

*ODM n°3 Promotion de l'égalité de genre*

Dans chaque syndicat, des femmes syndicalistes ont fait campagne pour la promotion de l'égalité des sexes et pour la reconnaissance de leurs besoins et de la place de la femme dans la société.

*ODM n°4 Réduction de la mortalité infantile*

Les travailleurs du secteur public ont constamment mis en évidence la nécessité d'un meilleur service de santé ; beaucoup de syndicats ont négocié des accords qui facilitent l'allaitement par le sein sur le lieu de travail.

*ODM n°5 Amélioration de la santé maternelle*

Les syndicats ont été actifs dans des campagnes pour de meilleurs services à la maternité par les gouvernements et les employeurs, souvent en partenariat avec des ONG de promotion de la femme.

*ODM n°6 Lutte contre le VIH/SIDA, la malaria et autres maladies*

Les syndicats ont fait campagne pour l'accès aux soins, ont formé leurs membres aux rapports sexuels protégés, ont combattu les discriminations sur le lieu de travail et ont mis l'accent sur les pratiques des employeurs qui contribuent à l'infection du VIH.

*ODM n°7 Assurer une écologie durable*

Les travailleurs et leurs syndicats constituent une source significative d'information de première main sur ce qui se passe vraiment dans les processus de production. Ils sont les premiers à vivre les effets des conditions de travail non-sécurisées et de mauvaises pratiques environnementales, notamment les travailleurs agricoles exposés aux pesticides et autres substances dangereuses. Eux et leurs familles souffrent de la pollution du milieu écologique et de l'eau douce.

*ODM n°8 Développer un partenariat mondial pour le développement*

Le partenariat syndical entre travailleurs de pays riches et de pays pauvres a facilité la connaissance sur des enjeux cruciaux du développement et des campagnes conjointes sur le commerce, la dette, la justice et la démocratie.

**Le lien avec le travail décent – le cas de l'Afrique**

13. L'emploi est l'un des principaux problèmes et l'une des priorités de l'Afrique, compte tenu du niveau de développement du continent et de l'absence de filets de sécurité sociale

pour les chômeurs et les travailleurs pauvres. En raison de l'augmentation vertigineuse du chômage des jeunes dans la plupart des pays africains, les programmes de développement doivent s'attaquer clairement au problème afin de mettre en place les mesures correctives nécessaires. Il faut des politiques intégrées englobant les divers secteurs de l'économie - investissement, éducation, formation, micro-finance, agriculture, développement rural et les technologies de l'information - ce pour parvenir à un développement équilibré. Les recommandations du rapport de la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation lancent un message significatif pour l'avenir de l'Afrique et pour sa jeunesse. Le travail décent doit être au centre des politiques socio-économiques en Afrique et sa réalisation au cœur des stratégies nationales d'emploi et de lutte contre la pauvreté. L'instauration de l'égalité des sexes repose sur l'égalité des droits en matière d'héritage, de propriété de la terre, de droits de propriété et de l'accès aux banques et aux établissements financiers pour les femmes.

14. Beaucoup de travailleurs qui étaient auparavant salariés dans le secteur formel, et dont beaucoup étaient syndiqués, ont été entraînés dans le secteur informel et non protégé de l'économie. D'autres travailleurs de l'économie informelle sont salariés du secteur formel, mais doivent aussi mener des activités informelles pour compléter leurs revenus ou pour faire face au retard de paiement des salaires. Cette situation a amené les syndicats à protéger et à syndicaliser les travailleurs du secteur informel, bien qu'il n'y ait pas de formule miracle. Les dynamiques de la syndicalisation requièrent un investissement considérable pour des ressources syndicales limitées, et ce compte tenu des délais de paiement de cotisation des travailleurs nouvellement syndicalisés. Cependant, plusieurs syndicats ont acquis une expérience dans la syndicalisation et la protection des travailleurs du secteur informel :

- Au Zimbabwe, la Confédération syndicale du Zimbabwe (ZCTU) a accompagné la mise en place de la *Zimbabwe Chamber of Informal Economy Association (ZCIEA)*, avec la création d'un centre sur l'économie informelle ;
- Au Ghana, les affiliés de la Confédération syndicale ont recruté des travailleurs de l'économie informelle dans les différentes fédérations sectorielles ;
- Dans beaucoup de pays, les syndicats ont fait campagne pour l'application des normes fondamentales du travail dans les zones franches où les travailleurs ne peuvent librement et collectivement négocier pour de meilleures conditions de travail ;
- Là où de telles activités de syndicalisation n'ont pas lieu, la question des travailleurs de l'économie informelle est prise en compte par plusieurs syndicats ; mais la première étape est de sécuriser suffisamment de ressources pour lancer des campagnes de syndicalisation.

15. Les syndicats souscrivent aussi à ce que l'Afrique tende la main à l'économie mondiale et saisisse les occasions qui existent pour le progrès économique et social du continent et son intégration dans l'économie mondiale. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est une initiative importante qu'il faut ouvrir davantage à tous, en facilitant la participation des syndicats. Le NEPAD doit être davantage orienté vers des stratégies efficaces de croissance intérieure et doit abandonner l'expérience négative des politiques d'ajustement structurel imposées de l'extérieur.

### **Investir dans les personnes**

16. En Afrique et dans les pays en développement d'autres régions, la clef du futur réside dans l'investissement dans les personnes - dans leur accès à la justice, à la protection du

travail, à l'éducation, aux soins et à l'eau potable. La participation des populations est au cœur même des Objectifs de développement du millénaire. « L'Éducation pour tous » a jeté les bases du développement des économies des pays actuellement membres de l'OCDE. Atteindre l'objectif d'une éducation primaire de qualité pour tous d'ici 2015 jettera les bases du développement durable en Afrique, en Asie du Sud et dans d'autres régions en développement. Éliminer immédiatement les pires formes de travail des enfants, retirer les enfants du travail pour les mettre à l'école n'est pas seulement une obligation morale, c'est un investissement dans la prochaine génération. Un pilotage effectif et des mesures de suivi doivent être introduits pour permettre à cet objectif d'être atteint dans un avenir proche. Nous soutenons la Campagne mondiale en faveur de l'éducation consistant à mobiliser des millions de parents, d'enseignants et d'organisations de la société civile du monde entier pour atteindre ces buts.

17. Parmi les déficits de gouvernance qui affectent le développement, se trouvent ceux liés aux marchés du travail et au monde du travail. La pauvreté ne sera réellement prise en compte que si les travailleurs marginalisés et les petites activités économiques sont replacés au cœur des questions économiques et sociales. Comme toute autre activité économique ou financière, le travail doit être encadré par environnement législatif et institutionnel. L'agenda du développement doit être relié à la coopération technique de l'OIT pour la formulation et l'application de la législation sociale et du travail.

18. La santé, l'éducation et le travail décent sont étroitement liés. Selon les estimations, 27 millions de travailleurs sont séropositifs VIH. L'épidémie de SIDA, dont l'ampleur est toujours aussi importante, affaiblira le développement et la croissance et contribuera à démanteler les fondations de la société. L'éducation doit être le moteur de la lutte contre la propagation actuelle du VIH/SIDA ainsi que d'autres maladies graves comme le paludisme et la tuberculose. Les syndicats demandent la création d'un groupe de travail permanent du G8 pour piloter la réponse mondiale au SIDA lors de futurs sommets. L'accès à l'eau potable et les vaccinations sont à la base de la santé familiale. L'augmentation des niveaux d'éducation est étroitement liée à l'abaissement de taux de natalité insoutenables dans les pays en développement.

19. L'égalité des sexes, un autre objectif des ODM, est un facteur important de développement. Investir dans l'emploi, l'éducation et la santé des femmes et des jeunes filles porte ses fruits grâce à leur contribution au développement économique et social qui en résulte. Des études de cas réalisées par la Banque mondiale dans les pays en développement au cours de deux décennies ont montré que l'investissement dans l'éducation primaire des filles est l'investissement le plus important qu'une société en développement puisse faire pour son propre avenir.

20. L'enseignement général, la santé de la communauté et de la famille et notamment l'éducation à la prévention en matière de santé et les services collectifs essentiels y compris l'approvisionnement en eau potable, sont tous fournis essentiellement par des services publics. Lorsque les pays du G8 augmenteront l'APD, allègeront la dette et assureront le financement par le biais d'une FFI, ils devront aussi renforcer ces services publics essentiels et mettre fin aux privatisations imposées. Les syndicats reconnaissent clairement qu'il est tout aussi important de prendre des mesures pour renforcer l'efficacité et la qualité de services publics. Les principes de transparence et de responsabilité de reddition des comptes contribuent à la lutte contre la corruption dans le secteur public, mais aussi et surtout, à l'interface entre secteurs public et privé. Les syndicats, y compris les syndicats représentant

les fonctionnaires, peuvent jouer un rôle primordial dans la lutte contre la corruption et le renforcement de l'efficacité des prestations de services essentiels.

21. Les pays membres du G8 comme les pays en développement doivent combattre les conséquences d'une mobilité grandissante des populations dans une économie mondialisée. Dans les pays d'accueil, il faut accorder une attention particulière à l'éducation des enfants migrants et des jeunes ainsi qu'à leurs perspectives de travail décent. Faute de prendre des mesures, les conséquences en termes de menaces pour la cohésion sociale et la sécurité, dans toutes les communautés, seront très graves. La fuite des cerveaux des pays en développement vers les pays industrialisés prive les premiers d'un potentiel humain indispensable. Tout comme la formation tout au long de la vie a été reconnue comme un élément capital du développement durable des économies du G8 et de l'OCDE, de même une meilleure éducation secondaire et la formation tout au long de la vie peut être un élément dans la lutte contre la fuite des cerveaux des pays en développement.

22. L'investissement dans les personnes suppose leur participation aux décisions politiques sur les grandes orientations qui touchent à leur avenir. Le droit à la liberté d'association est une condition de base de toute société civile. Des syndicats libres, indépendants et représentatifs sont des acteurs essentiels des démocraties. Ils contribuent à gérer le changement et à apporter le progrès social. Ils offrent la possibilité aux populations au travail, non seulement de défendre leur bien-être et celui de leur famille, mais aussi d'avoir un droit de regard sur leur propre avenir. Ils permettent aux personnes d'être non des victimes mais de véritables acteurs.

### **III. POUR UN COUP D'ARRET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

#### **Il est urgent de prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre**

23. A une très large majorité, l'opinion scientifique considère aujourd'hui que le changement climatique est le fait de l'activité humaine, qu'il se produit plus rapidement que prévu et que les conséquences pourront être plus graves. Des efforts intergouvernementaux de grande envergure doivent être déployés d'urgence afin d'encourager les actions en faveur de l'énergie durable, en particulier sur le lieu de travail où les efforts conjoints des employeurs et des syndicats peuvent avoir une influence mesurable sur les émissions de CO<sub>2</sub> et autres. *Les Perspectives énergétiques mondiales 2004* de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) exposent ce qui se passera en l'absence de nouvelles mesures de grande portée. Son « scénario de référence » qui s'appuie sur une situation inchangée, envisage une augmentation de l'utilisation mondiale d'énergie de 60% entre 2002 et 2030. Les émissions de dioxyde de carbone augmenteront de 62% d'ici 2030. Ce n'est viable ni pour le développement ni pour l'emploi.

#### **Il est possible de prendre des mesures**

24. Toutefois, nous disposons aujourd'hui des connaissances suffisantes pour refuser cet avenir du tout gaz carbonique, en mettant en œuvre des moyens d'action associés aux technologies actuelles, par exemple :

- *Le rendement énergétique et les économies d'énergie*, par le rendement plus élevé des combustibles des véhicules, l'utilisation accrue des transports en commun, les

- constructions permettant une utilisation optimale des ressources et les centrales électriques au charbon plus efficaces ;
- *L'investissement dans les énergies propres et écologiques*, comprenant en particulier l'électricité et les combustibles renouvelables notamment l'énergie solaire, éolienne et de biomasse, la combustion propre du charbon, les véhicules utilisant des techniques de pointe, le gaz naturel ;
  - *Des centrales de cogénération et des piles à combustibles efficaces*, de différentes tailles en fonction de la demande d'énergie et de chaleur ;
  - *Le captage et le stockage du dioxyde de carbone* des centrales électriques, des usines d'hydrogène et des centrales à combustion de synthèse et le stockage du CO<sub>2</sub> dans des réservoirs géologiques souterrains ; et
  - *L'absorption du carbone par les forêts et les sols* moyennant la réduction de la déforestation, l'accroissement du reboisement et la conservation des sols.

25. Pour adopter les solutions les plus appropriées il faut établir un dialogue le plus large possible, avec la participation des ménages et des travailleurs. En retardant encore davantage les mesures, la probabilité augmente que la fission nucléaire fasse partie d'un tel scénario. Une nouvelle génération de centrales nucléaires et de nouveaux accords internationaux sur la sécurité régissant l'enrichissement de l'uranium et le recyclage du plutonium devraient faire l'objet de vastes consultations publiques et d'un débat politique. Il est donc préférable que tous les acteurs réagissent rapidement afin de centrer dès maintenant leur attention sur les autres solutions possibles.

### **La coordination internationale est primordiale**

26. La coordination internationale entre l'ensemble des pays doit être au cœur de l'action de la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Si les émissions de gaz à effet de serre (GES) se réduisent, comme elles le devraient sous le Protocole de Kyoto, les pays en développement, où deux milliards de personnes ne disposent pas des services des énergies modernes, vont accroître leurs émissions au moins jusqu'à la moitié du siècle tout en atteignant un niveau acceptable de stabilisation des GES. Les émissions de la Chine représentent déjà la moitié de celles des États-Unis et celles de l'Asie équivalent pratiquement à celles de l'Amérique du Nord. Il est clair que les futurs accords qui seront adoptés au titre du traité sur le climat devront incorporer les engagements de réduction des GES des pays en développement et devront encourager des réductions rapides de la production à forte densité en carbone. Ces efforts devraient être déployés parallèlement à l'élaboration d'une stratégie de remplacement des anciennes technologies « sales » dans les pays en développement.

27. Pour soutenir ces efforts, les gouvernements du G8 et de l'OCDE, la communauté internationale y compris la Banque mondiale et d'autres organisations de coopération en matière de développement, devront lancer des programmes dépassant largement ceux qui existent actuellement au titre du Fonds pour l'environnement mondial. Ces programmes devraient inclure une aide à grande échelle pour le renforcement des capacités, le transfert urgent de technologies écologiques et de techniques de combustion propre du charbon, des programmes pour établir un lien entre l'accès aux capitaux à des taux préférentiels et les investissements pro-climat, des mesures incitatives plus importantes (comme le Mécanisme pour un développement propre en vertu du Protocole de Kyoto) afin d'encourager les investissements internationaux dans des projets favorables à la préservation du climat, des accords Nord-Sud concernant certains pays pour arrêter le déboisement tropical ainsi que des

tarifs douaniers moins élevés et un meilleur accès économique aux pays qui respectent les accords relatifs au climat, comme l'a proposé l'Union européenne en 2004.

### **Obtenir un consensus : atténuer l'impact social et sur l'emploi de la pauvreté**

28. La crainte d'une pauvreté persistante empêche la formation d'un large consensus avec les pays en développement sur le changement climatique. Les mesures doivent être compatibles avec les objectifs fixés de réduction de la pauvreté et notamment les Objectifs de développement du millénaire. Le coût de ces mesures serait faible par rapport à ce que coûterait l'inaction et les mesures ultérieures d'atténuation.

29. La réussite des stratégies de mise en œuvre pour réduire le changement climatique dans les pays du G8 dépend dans une large mesure de la participation des travailleurs et de leurs syndicats, avec les employeurs pour atteindre les objectifs adoptés, sur le lieu de travail et pour encourager le soutien politique des mesures souhaitées au sein des communautés du monde entier. Si les travailleurs n'ont pas confiance dans la sécurité de leurs emplois ou de leurs moyens de subsistance, ils n'apporteront pas leur soutien aux mesures visant à réduire et à atténuer le changement climatique. Les initiatives concernant les bonnes pratiques contre le changement climatique doivent être soutenues par les gouvernements en particulier pour les projets de référence, les objectifs par secteur ou les programmes de formation et d'éducation.

30. Ces mesures auront diverses conséquences sur l'emploi. Selon les estimations, les mesures de réduction et d'atténuation du changement climatique pourraient entraîner la création d'un grand nombre d'emplois nouveaux et une croissance nette positive de l'emploi à plus long terme grâce à des mesures de soutien de l'emploi et des investissements dans des technologies énergétiques non polluantes comme les énergies renouvelables, la combustion propre du charbon, les véhicules utilisant des techniques d'avant-garde, le gaz naturel et la préservation. Pour que ces changements s'opèrent, il faut des mesures actives de la part des pouvoirs publics et non pas simplement recourir aux mécanismes des marchés. Il faudra s'attaquer aux problèmes de délocalisations sectorielles et régionales provoquées à court terme par les politiques pro-climat, notamment dans les pays développés. L'impact peut être atténué moyennant l'utilisation de sources d'énergie propre et de programmes d'ajustement économique suffisamment financés, pour accompagner les travailleurs et les communautés concernés dans une phase de transition menant à de nouveaux emplois de qualité et à une croissance économique soutenable. Toutefois, en raison de l'absence d'une évaluation globale de l'emploi et de recherche sur le changement climatique il est impossible de planifier la transition. Il est indispensable que les organismes intergouvernementaux comme l'OCDE, l'UE, l'OIT et d'autres, mettent en place une coopération sans précédent en matière de recherche sur l'emploi et le changement climatique, ce assortie de solides engagements pour agir.

### **Actions syndicales**

31. Les syndicats eux-mêmes jouent un rôle croissant dans le développement d'initiatives pour lutter contre le changement climatique, par exemple :

- Les syndicats allemands coopèrent avec le gouvernement, les ONG environnementales et les fédérations patronales dans le cadre d'un programme de rénovation des bâtiments pour la conservation de l'énergie ;

- Les confédérations syndicales espagnoles, aux côtés du Ministère de l'environnement, ont signé un accord pour la promotion d'une stratégie industrielle soutenable qui établit la coopération au développement, finance et organise une stratégie du changement climatique ;
- La confédération syndicale japonaise (RENGO) a initié un programme national d'éducation des travailleurs et les encourage à adopter une attitude plus écologique à la maison et sur le lieu de travail, couvrant ainsi huit millions de travailleurs salariés. Le programme porte une attention particulière à la réduction de la consommation énergétique ;
- La Confédération européenne des syndicats a mis en place un comité permanent sur le développement durable, avec comme thème central le changement climatique. Ce comité publiera prochainement une étude approfondie sur l'impact du changement climatique sur l'emploi, l'identification de politiques stratégiques pour la création d'emplois et la protection de l'environnement ;
- Des syndicats aux Philippines prennent part à un vaste projet de reforestation, aux côtés du gouvernement et d'autres partenaires, contribuant ainsi à l'absorption du CO<sub>2</sub>.

### **Rôle du gouvernement dans la politique énergétique**

32. La menace du changement climatique est étroitement liée à l'utilisation énergétique qui a elle-même des effets de répartition. La libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz a eu un effet néfaste sur l'égalité d'accès. Il faut procéder à un moratoire et à une évaluation de l'impact de la libéralisation sur le développement durable, notamment parce qu'elle a contribué à la perte d'emplois, à l'insécurité de l'approvisionnement et a découragé l'investissement à long terme dans les énergies renouvelables et les technologies à haut rendement énergétique, qui sont essentielles pour atteindre les objectifs de Kyoto et préserver les réserves existantes. La production et la distribution d'énergie doivent être considérées comme un service public qui répond aux objectifs prévus et réglementés concernant les engagements de Kyoto.

33. En résumé, il est clair que les gouvernements doivent jouer un rôle essentiel en :

- Mettant en place des programmes de développement économique régional et local afin d'aider les travailleurs et les communautés à réaliser la transition vers de nouveaux emplois de qualité et une croissance économique durable ;
- Encourageant les technologies non polluantes, les économies d'énergie au moyen des achats gouvernementaux et leur application aux activités publiques (par ex. dans les immeubles de bureaux et les parcs automobiles de l'Etat, etc.) ;
- Exerçant une surveillance et en offrant des incitations pour que les entreprises s'adaptent ;
- Favorisant la prise de conscience écologique du secteur financier, des investissements et du commerce ;
- Encourageant les organisations de consommateurs et les institutions à ne pas porter atteinte au climat ;
- Favorisant la sensibilisation du public et la participation réelle des syndicats.

## IV. EMPLOIS ET CROISSANCE

### **Il faut des politiques expansionnistes coordonnées**

34. Agir pour le développement durable et assurer les transferts de ressources nécessaires aux pays en développement requièrent de bonnes politiques de croissance et d'emplois dans les pays du G8. Les pays industrialisés constituent le moteur de la croissance économique mondiale, si leurs performances économiques sont nombreuses, celles des pays en développement le seront aussi. Dans l'ensemble, l'économie mondiale a connu une croissance économique plus rapide en 2004. Un certain nombre de pays en développement ont bénéficié de l'accélération de la croissance de la demande mondiale et de l'augmentation du prix des matières premières en 2004. Si cette amélioration doit se poursuivre, les mesures mentionnées ci-dessus et destinées à stimuler et équilibrer les économies des pays industrialisés avancés, devront aussi être prises dans ce contexte. La plupart des pays en développement ont besoin d'une croissance durable plus forte s'appuyant sur une demande intérieure. Cependant, il y a eu d'importants déséquilibres dans cette croissance et les perspectives pour l'année en cours et l'année à venir sont inquiétantes : il est de plus en plus évident que la reprise économique est déjà en train de s'essouffler. La croissance au Japon et en Europe en particulier, reste très médiocre. Alors que la croissance américaine est relativement forte, le marché de l'emploi reste déprimé et le déséquilibre budgétaire et commercial continue de s'aggraver. Dans ce contexte, il est indispensable que les pays de la zone OCDE mettent en œuvre des politiques macroéconomiques de relance pour la croissance et l'emploi, avec l'aide d'une inflation toujours aussi faible. Des mesures ponctuelles unilatérales ne suffisent pas dans une économie mondiale de plus en plus intégrée. Le grand risque provient du fait que les principales régions économiques du monde restent dangereusement déséquilibrées aussi bien au niveau intérieur qu'extérieur tandis que les déséquilibres macroéconomiques et monétaires menacent de provoquer une déstabilisation mondiale. De plus, au niveau intérieur, les niveaux de bénéfices des entreprises ont atteint des records alors que les revenus stagnent ou diminuent et que l'on assiste à un accroissement de la pauvreté dans de nombreux pays.

35. Pour optimiser la pérennité de la croissance et éviter les effets secondaires négatifs, les ministres des Finances et les responsables des Banques centrales du G7 et de l'OCDE doivent mettre en œuvre un ensemble de mesures coordonnées afin d'équilibrer la demande mondiale et d'assurer la croissance de l'emploi par des initiatives structurelles fondées sur l'investissement dans le capital humain, l'adaptation des compétences et la sécurité du revenu dans un marché de l'emploi en pleine évolution. Ces mesures doivent être complétées par des mesures destinées à lutter contre la pauvreté et faire décoller la croissance dans les pays en développement.

### **Faire en sorte que la croissance de la Chine devienne soutenable**

36. Les taux actuels de croissance élevés de la Chine et l'augmentation concomitante de ses investissements directs étrangers s'avèrent être le nouveau phénomène économique du 21<sup>ème</sup> siècle. Le modèle de croissance de la Chine se trouve cependant menacé par de graves déséquilibres régionaux en raison des inégalités croissantes découlant de l'inefficience du capital, de problèmes de ressources et de contraintes écologiques. Ceci a eu comme effet de renforcer les pressions concurrentielles sur certains marchés des pays de l'OCDE, de porter atteinte à des normes du travail et de l'emploi pourtant peu élevées dans certains pays en développement, tout en augmentant parallèlement la demande de matières premières. Cette croissance, axée sur l'exportation, s'appuie sur le non respect des droits fondamentaux des

travailleurs, ce pour obtenir un avantage en coûts de main-d'œuvre, et sur une fixation artificielle du taux de change de la monnaie au dollar US. Ce fut le cas dans un certain nombre de pays africains qui avaient développé leur industrie du textile et de la confection dans le cadre de l'Accord Multi-fibres.

37. La Chine doit avoir comme priorité de s'orienter vers une croissance plus équilibrée et qualitative qui soit socialement et écologiquement viable, ce fondée sur l'application des normes fondamentales du travail définies par l'OIT. Avec la croissance du secteur privé, les autorités de l'État ont besoin de renforcer leur capacité d'instaurer et de faire respecter une réglementation du marché du travail décente afin de protéger les travailleurs contre les abus de l'économie de marché et de gérer le changement de manière socialement viable. Ceci ne peut pas être imposé par le haut : il faut une société civile dynamique ainsi que des syndicats forts et efficaces s'appuyant sur les normes de l'OIT en matière de liberté syndicale et le droit de grève.

## V. PARVENIR À UNE MONDIALISATION JUSTE

### **Reconnaître les gagnants et les perdants du commerce**

38. Un système commercial fondé sur des règles est un moyen et non un objectif en soi. Des règles équitables peuvent véritablement contribuer au développement mondial, mais tous les pays et toutes les régions ne profitent pas forcément d'une telle libéralisation des échanges et de l'investissement. A moins que les politiques mises en œuvre soient justes, les coûts engendrés pour les communautés et les emplois ne seront peut-être pas seulement à court terme. C'est là un enjeu dont l'agenda à l'OMC ne tient pas compte. Pour que le processus de négociation de l'OMC ait des résultats convaincants à Hong Kong, en décembre prochain, il est essentiel de démontrer d'une part, que le changement structurel n'est pas forcément un jeu à somme nulle et que d'autre part, il est possible de gérer le changement en entreprise, au niveau des industries, des régions et du marché du travail, tout en améliorant les normes du travail. Les pays de l'OCDE doivent restructurer leurs économies sur la base de normes du travail élevées et non sur les bas salaires. Ils doivent faire en sorte que la croissance de la productivité serve à relever les niveaux de vie, réduire la pauvreté et contribuer au développement durable.

39. Plusieurs pays en développement se font très activement concurrence sur les marchés d'exportation et là, les problèmes d'ajustement sont encore plus préoccupants. Suite à l'expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements fin 2004, l'inquiétude gagne les gouvernements de nombreux pays exportateurs de textiles, comme en témoigne leur demande adressée à l'OMC en octobre 2004 pour qu'un programme de travail soit mis en place. Or, cette demande a été rejetée durant plusieurs mois avant d'être finalement acceptée dans un format très restrictif. Du Mexique à l'Afrique australe, des Philippines au Bangladesh, les pertes d'emplois risquent de se chiffrer à plusieurs dizaines de millions, lorsque ces pays seront confrontés au libre jeu de la concurrence avec la Chine. Cette situation montre la nécessité d'une réelle application des normes fondamentales du travail pour maintenir un minimum de normes du travail et de niveau de vie. L'OMC doit au moins travailler de concert avec l'OIT, l'OCDE, la Banque mondiale, le FMI et les organes concernés des Nations Unies pour anticiper l'impact social dans le secteur du textile et pour faire appliquer les normes. Le bouleversement qui fait suite à la fin des quotas sur le textile montre que les négociations commerciales doivent être simultanément accompagnées d'évaluations de l'impact sur

l'emploi et de mesures d'ajustement appropriées, si nécessaire avec l'aide de financements internationaux. L'exemple du Cambodge qui vise l'adaptation à ce nouveau contexte par la promotion de normes de travail décentes dans son industrie de la confection, avec l'appui de l'OIT, est un exemple qui mérite d'être soutenu. Malheureusement, ce pays est sous pression avec la fin des quotas et des mesures commerciales de sauvegarde peuvent s'avérer nécessaires pour amortir le choc.

### **Rendre le système multilatéral cohérent**

40. Les appels du mouvement syndical international pour que la dimension sociale de la mondialisation fasse l'objet d'une beaucoup plus grande attention ont été soutenus par la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation. Cette Commission préconise le respect des droits des travailleurs par toutes les institutions internationales et notamment le FMI, la Banque mondiale et l'OMC. Les gouvernements doivent se mettre d'accord sur des actions communes et en particulier lancer des initiatives visant à rendre les politiques plus cohérentes, dont le projet de Forum sur les politiques de la mondialisation entre les organisations internationales concernées, pour servir de tribune à un dialogue régulier sur les conséquences sociales des politiques de développement dans l'économie mondiale. L'examen actuel de la Politique de Sauvegarde de la Société financière internationale (SFI), l'agence de prêt au secteur privé de la Banque mondiale, devrait inclure des sauvegardes claires et efficaces stipulant que tous les emprunteurs de la SFI doivent respecter les normes fondamentales du travail définies par l'OIT. La Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong doit mettre les Etats membres dans l'obligation de respecter leurs engagements antérieurs pour appliquer les droits fondamentaux du travail définis par l'OIT.

41. La Conférence de l'OMC devra aussi tenir les promesses faites aux pays en développement au cours des négociations de Doha de l'OMC concernant la sécurité alimentaire et l'accès aux marchés agricoles avec une date butoir rapprochée pour l'élimination des soutiens aux exportations agricoles, ainsi que des mesures effectives pour le Traitement spécial et différencié (TSD). En outre, des mesures concrètes doivent être prises pour protéger les services publics, le droit de réglementer et le droit à l'accès universel aux produits et services de base des négociations de l'AGCS. Ceci doit être une pré-condition à la poursuite des négociations. Il est urgent d'évaluer l'ensemble des conséquences sur l'emploi et les politiques industrielles des propositions actuelles dans le domaine de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (NAMA), pour préserver suffisamment d'espace politique qui permette d'atteindre les objectifs de développement inscrits dans le cadre national. Les procédures de l'OMC doivent devenir plus transparentes et plus participatives.

### **Les réactions à la délocalisation**

42. En réponse aux conséquences des délocalisations sur l'emploi, des règles plus contraignantes sont nécessaires pour encadrer la mondialisation et pour assurer le progrès social. Les gouvernements doivent garantir les droits fondamentaux des travailleurs sur une échelle mondiale, et doivent encourager des accords négociés entre syndicats et entreprises. Les entreprises basées dans les pays du G8 sont les moteurs de la mondialisation. Il faut en particulier arrêter la prolifération des violations des droits des travailleurs dans les zones franches d'exportation et faire face à la répression des droits des travailleurs en Chine, compte tenu du fait que cette dernière est devenue un pôle d'attraction majeur de l'investissement étranger. Les gouvernements du G8 doivent favoriser le dialogue et les négociations entre syndicats et entreprises, étayés par des politiques régionales et industrielles ciblées ainsi que

des politiques du marché du travail pour encourager l'emploi dans ces branches d'activités et dans les communautés affectées par le changement.

43. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales doivent être respectés et servir de référence de bonne pratique en matière de gestion du changement. C'est d'ailleurs ce que préconisent les recommandations de la Commission sur l'Afrique du Gouvernement britannique. Cependant, il faut que les gouvernements améliorent sensiblement leur mise en œuvre des Principes directeurs. Un système de suivi par les pairs des Points de contact nationaux responsables des Principes directeurs devrait être instauré à l'OCDE afin de renforcer leur efficacité lors du traitement des cas. Des négociations ont d'ailleurs eu lieu sur ces questions entre organisations syndicales et entreprises responsables, qui ont abouti à la conclusion d'Accords Cadres Mondiaux. Pour ce faire, il faut utiliser de manière appropriée les sauvegardes commerciales telles qu'elles sont énoncées dans l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes.

44. Une telle approche interministérielle de la responsabilité sociale des entreprises s'applique aussi à la gouvernance des entreprises et à l'assurance de leur intégrité. La série de scandales d'entreprises n'est pas terminée et, jusqu'à présent, la réponse du législateur a été insuffisante et tardive. Le gouvernement d'entreprise est un bien public qui doit rester fermement ancré dans le cadre d'actions des pouvoirs publics. L'auto-réglementation et les mécanismes du type « se conformer ou s'expliquer » ne remplacent en aucune façon de véritables dispositifs publics d'application.

## VI. RESUME

- L'emploi de qualité doit être au centre de l'ordre du jour des réunions pour à la fois combattre la pauvreté mondiale et pour réduire l'insécurité économique des travailleurs dont l'emploi est menacé par la mondialisation (§2).
- Le rapport du projet du millénaire des Nations Unies indique que « des régions entières sont très loin de la voie » menant aux Objectifs de développement du millénaire (ODM). En particulier la situation de l'Afrique sub-saharienne reste alarmante où presque la moitié de la population gagne moins d'un dollar US par jour (§5).
- Les ODM requièrent une relance sans commune mesure du financement du développement. L'objectif des Nations Unies de 0,7% du PNB alloués à l'aide au développement doit être respecté par tous les pays de l'OCDE (§7).
- La proposition de facilité financière internationale devrait être mise en œuvre immédiatement par tous les pays de l'OCDE. A moyen terme, de nouvelles formes de taxation internationale devraient être mise en œuvre pour éviter une chute de l'aide au moment du remboursement des prêts de la facilité financière (§8).
- Nous soutenons aussi l'appel à l'annulation de 100% de la dette des pays pauvres très endettés qui respectent les droits humains. Le niveau de l'allègement de la dette dans le cadre du programme PPTTE doit être augmenté et les réserves d'or du FMI mises en valeur pour financer le développement (§9).

- La reconstruction dans l'après-tsunami doit être orientée pour assurer le développement économique avec la création d'emplois décents comme priorité centrale. Le financement pour atteindre ces objectifs doit être alloué en addition des engagements existants et non en remplacement (§10).
- L'emploi décent doit être au centre des politiques socio-économiques en Afrique, et sa réalisation au cœur des stratégies nationales d'emploi et de réduction de la pauvreté, tenant compte du principe d'égalité et d'équité des âges et des sexes. Le travail informel doit être inséré dans l'économie et les institutions légales (§13-14).
- Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est une initiative importante qui doit être plus inclusive, notamment en facilitant la participation des syndicats et la poursuite des objectifs de développement inscrits dans le cadre national (§15).
- La clef du futur réside dans l'investissement dans les personnes – leur éducation, leur santé, leur accès à l'eau potable. Ceci appelle à une dynamisation de ces secteurs. Des mesures doivent être prises pour éliminer les pires formes de travail des enfants, et pour mettre les enfants à l'école (§16).
- En l'absence de réponse, le SIDA continuera à affaiblir le développement et la croissance et à démanteler les fondations de la société. Les syndicats appellent à la création d'un groupe de travail permanent du G8 sur le SIDA (§18).
- Des efforts intergouvernementaux ambitieux doivent être déployés de toute urgence pour élaborer des programmes d'actions efficaces en faveur d'une politique énergétique durable. Ces programmes doivent contenir des investissements équilibrés entre énergies propres et écologiques, dont les énergies renouvelables pour l'électricité et le pétrole, le charbon propre, les véhicules aux technologies avancées et le gaz naturel (§23).
- Une coordination internationale doit être au cœur de l'action de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). En particulier, les accords futurs dans le cadre du traité sur le climat devront incorporer les engagements de pays en développement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que des mesures pour promouvoir la réduction de la production à haute densité en CO2 (§26).
- Pour soutenir ces efforts, la communauté internationale, y compris la Banque mondiale et d'autres organisations de coopération en matière de développement, devront lancer d'importants programmes dépassant de loin ceux existant, notamment au titre du Fonds pour l'environnement mondial (§27).
- Si les travailleurs n'ont pas confiance dans la sécurité de leurs emplois ou de leurs moyens de subsistance, ils n'apporteront pas leur soutien aux mesures visant à atténuer l'échelle et l'impact du changement climatique (§29).
- Selon les estimations, les mesures visant à réduire le changement climatique pourraient générer la création de beaucoup d'emplois sur le long terme, au travers d'investissements équilibrés entre énergies propres et écologiques, dont les énergies renouvelables pour l'électricité et le pétrole, le charbon propre, les véhicules aux technologies avancées, l'énergie nucléaire, le gaz naturel et la préservation, cependant

ces efforts appellent des stratégies actives ne reposant pas sur le seul jeu des marchés (§30).

- Il faudra s'attaquer aux problèmes des délocalisations sectorielles et régionales provoquées à court terme par les politiques pro-climat, notamment dans les économies développées. L'impact peut être atténué par la combinaison entre l'utilisation de ressources énergétiques propres et des programmes d'ajustement économique suffisamment financés, pour accompagner les travailleurs concernés et les communautés dans une phase de transition menant à de nouveaux emplois de qualité et à une croissance économique soutenable (§30).
- La production et la distribution d'énergie doivent être considérées comme un service public essentiel qui répond aux objectifs prévus et réglementés concernant les engagements de Kyoto (§32).
- Les ministres des Finances et les responsables des Banques centrales du G7 et de l'OCDE doivent mettre en œuvre un ensemble de mesures coordonnées afin d'équilibrer la demande mondiale et d'assurer la croissance de l'emploi par des initiatives structurelles fondées sur l'investissement dans le capital humain, l'adaptation des compétences et la sécurité du revenu dans un marché de l'emploi en pleine évolution. Une croissance soutenable plus forte basée sur la demande intérieure est nécessaire dans la plupart des pays en développement (§35).
- La Chine doit passer à une croissance qualitative plus équilibrée qui soit socialement et écologiquement soutenable, qui appelle à une société civile dynamique et à une forte et efficace syndicalisation fondée sur les normes de l'OIT en matière de liberté syndicale ainsi que sur le droit de grève (§37).
- Pour que le processus de négociation de l'OMC ait des résultats convaincants cette année à Hong Kong, il est essentiel de démontrer d'une part que le changement structurel n'est pas forcément un jeu à somme nulle et d'autre part qu'il est possible de gérer le changement en entreprise, au niveau des industries, des régions et du marché du travail tout en améliorant les normes du travail (§38).
- L'OMC doit travailler de concert avec l'OIT, l'OCDE, la Banque Mondiale, le FMI et les organes concernés des Nations Unies pour faire du respect des normes fondamentales du travail une réalité. Le bouleversement qui fait suite à la fin des quotas sur le textile montre que les négociations commerciales doivent être simultanément accompagnées d'évaluations de l'impact sur l'emploi et de mesures d'ajustement appropriées, si nécessaire avec l'aide de financements internationaux. A court terme, des mesures de sauvegarde peuvent s'avérer nécessaires (§39).
- Des règles plus contraignantes pour encadrer la mondialisation et pour faire du progrès social une priorité sont nécessaires. Les gouvernements doivent garantir les droits fondamentaux des travailleurs sur une échelle mondiale, et encourager des accords négociés entre syndicats et entreprises, ainsi que des politiques actives du marché du travail en faveur de l'emploi décent (§42).
- Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales doivent être observés en tant que référentiel de bonnes pratiques dans la gestion du changement

et des améliorations significatives doivent avoir lieu dans la mise en œuvre des Principes directeurs par les gouvernements (§43).